

Belgium-Namur: Computer-related services

OJ S 190/2014 03/10/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: eWBS

Postal address: Chaussée de Charleroi 83B

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: info@ensemblesimplifions.be

Telephone: +32 81409800

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=405420

Additional information can be obtained from:

Official name: eWBS

Postal address: Chaussée de Charleroi, 83B

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Cédric Jeanmart

E-mail: cje@ensemblesimplifions.be

Telephone: +32 81409846

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: eWBS

Postal address: Chaussée de Charleroi, 83B

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: info@ensemblesimplifions.be

Telephone: +32 81409800

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Other: Simplification administrative et e-gouvernement

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Analyse métier spécialisée en gestion de données ;plus de détails sur la soumission électronique au point VI.3 du présent avis ainsi que dans le cahier spécial des charges

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 7: Computer and related services

Main site or place of performance: Les prestations nécessiteront une forte présence sur place dans les locaux de l'administration demandeuse (en Wallonie ou à Bruxelles) et dans ceux d'eWBS (à Namur ou à Bruxelles).

NUTS code BE3 Région wallonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Depuis février 2013, eWBS (pour e-Wallonie-Bruxelles Simplification) - première administration commune entre les 2 entités fédérées - a été mis en place pour mettre en oeuvre le plan de simplification dans la continuité du travail effectué par le Commissariat EASI-WAL (en Wallonie) et le Service de simplification administrative et administration électronique du Ministère (en Fédération Wallonie-Bruxelles). Les administrations publiques sont les principaux acteurs de ces projets. eWBS vient en appui de ces administrations, outre quelques projets transversaux qu'elle gère en propre. La BCED - Banque Carrefour d'Echange de Données -, un des départements d'eWBS, est le principal acteur de cet objectif. En effet, elle a mis en place des outils favorisant le partage de données en assurant le transport fiable et la distribution des informations, dans le respect de la loi pour la protection de la vie privée et des règles de sécurité informatique. Afin de pouvoir répondre à la demande importante des services publics, eWBS souhaite, pour la BCED, s'adjoindre les services de consultants extérieurs susceptibles d'accompagner ses membres dans leurs projets. La stabilité des consultants proposés et le transfert des connaissances pendant tout le cours des missions sont des éléments importants pour le pouvoir adjudicateur. La stabilité s'entend au sein d'un projet, pas pour l'ensemble. Il pourra donc y avoir plusieurs consultants en fonction des demandes mais celui qui commence un projet doit le terminer. eWBS souhaite s'adjoindre les services de consultants spécialisés dans l'analyse de données.

II.1.6. CPV code(s)

72500000 Computer-related services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 240 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Voir le cahier des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir le cahier des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le groupement éventuel d'opérateurs économiques prendra la forme d'une société momentanée qui doit être d'une forme existante en droit belge.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure de marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est attirée sur le fait qu'avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier que les causes d'exclusion ne sont pas rencontrées dans le chef du soumissionnaire. Il peut inviter le soumissionnaire à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 61 précité. Le pouvoir adjudicateur a le droit de vérifier, à n'importe quel moment de la procédure d'attribution du marché, si cette déclaration sur l'honneur est exacte ou si elle concorde toujours avec la réalité, en réclamant au soumissionnaire les documents et certificats visés à l'article 61 §3, 62 et 63. Le pouvoir adjudicateur procède en tout cas à la vérification de la situation du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, avant de prendre la décision d'attribution (obligations fiscales dans le respect de l'article 63, toutes causes d'exclusions, extrait de casier judiciaire).* en ce qui concerne les soumissionnaires enregistrés dans la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), l'absence d'état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue de ces soumissionnaires sera directement vérifiée par le pouvoir adjudicateur qui consultera, par des moyens électroniques, les bases de données de la BCE.* en ce qui concerne les cotisations de sécurité sociale et par application de l'article 60, §1 ARP, les soumissionnaires qui emploient du personnel assujetti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale

des travailleurs, sont dispensés de produire l'attestation de l'Office national de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisations ONSS. En effet, la situation de ces soumissionnaires en matière de paiement de leurs cotisations de sécurité sociale sera vérifiée directement par le pouvoir adjudicateur qui consultera, par des moyens électroniques, les bases de données de l'O.N.S.S. Les soumissionnaires étrangers peuvent vérifier les documents équivalents à communiquer dans le cadre de ce marché sur le site suivant: <http://ec.europa.eu/markt/ecertis/searchDocument.do?clean=true&selectedLanguage=fr> Les dispositions reprises en droit d'accès au présent cahier spécial des charges sont également applicables, individuellement, à tous les participants qui, en tant que groupement sans personnalité juridique, déposent ensemble une offre. La déclaration sur l'honneur implicite s'applique pour chaque participant du groupement sans personnalité juridique et chaque participant est susceptible de se voir réclamer les preuves énumérées au §3 de l'article 61 de l'arrêté du 15 juillet 2011.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: - déclaration bancaire en annexe du cahier des charges.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La capacité technique du soumissionnaire est établie par: - Une déclaration des effectifs proposés pour les missions du marché Cette déclaration sera rédigée dans l'offre sous la forme d'un tableau avec les informations suivantes: *Nom projet *Dates du projet (début-fin) *Description du projet *Effectifs impliqués- leurs missions *Intervention en tant que junior ou senior *Description des missions de(s) l'effectif(s) dans le projet Le soumissionnaire joindra à cette déclaration les titres d'études (CV) ou professionnels des effectifs proposés pour le présent marché (cfr point 3.3.5 du cahier des charges). - Les conditions à respecter sont les suivantes: 1. Notion de projets « similaires »: Les projets cités sont des projets: *similaires à ceux de la BCED; *effectués pendant les trois dernières années (de 2011 à 2013); *traitant de l'analyse, de l'exploitation de données et du master data management, dans les services publics et /ou privés. 2. Périodicité des missions effectuées Le soumissionnaire reprend dans le tableau les effectifs proposés ayant participé à des missions similaires pendant les trois dernières années. 3. Quantité(s) de projets auxquels les effectifs proposés ont participé Les effectifs proposés doivent au minimum 6 années d'expérience dans ce type de tâches. 4. Quantité d'effectifs proposés Le soumissionnaire doit proposer au moins 2 experts dans l'analyse et l'exploitation des données. Le soumissionnaire devra indiquer la part du marché que le prestataire a éventuellement l'intention de sous-traiter.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Description méthodologique - Cas d'étude. Weighting 45
2. Prix. Weighting 30
3. Connaissance du cadre global et du contexte dans lequel s'inscrit la BCED. Weighting 15
4. Qualité de l'offre. Weighting 10

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

eWBS 2014/21/BCED.136

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 24.11.2014 - 14:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.11.2014 - 14:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 24.11.2014 - 14:00

Place:

eWBS

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Au point II.3) durée du marché ou délai d'exécution, le pouvoir adjudicateur a pris l'option de considérer les jours indiqués comme des jours ouvrables. Le marché est conclu pour une période de 1 an. À l'échéance de cette période, la durée du marché est prorogée automatiquement d'une année supplémentaire. Le marché est prorogeable 3 fois. En tout état de cause, le marché prend fin de plein droit, sans indemnité, à la fin de la 4^{ème} année. Dans le cadre de la présente procédure, les offres peuvent être établies et introduites par des moyens électroniques conformes à l'article 52, § 1^{er} de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ; les moyens électroniques et l'adresse électronique à utiliser figurent dans le cahier spécial des charges. Tout problème de connexion à l'urne électronique ou de dépôt d'une offre par des moyens électroniques doit immédiatement être signalé à l'adresse de groupe edimestre-marchespublics@wallonie.be avec mention du n° de cahier spécial des charges. Conformément à l'article 52, § 3, 2° de l'arrêté royal précité, les soumissionnaires ont l'autorisation d'introduire à la fois une offre transmise par des moyens électroniques et, à titre de sauvegarde, une copie établie par des moyens électroniques (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...) ou sur support papier. Les références juridiques relatives à l'utilisation des moyens électroniques ainsi que le guide pratique pour la soumission électronique sont disponibles dans la Rubrique « Entreprises » « informations entreprises » du Portail des marchés publics <http://marchespublics.wallonie.be>. Soumission électronique : dans le cadre de la présente procédure, les demandes de participation et les offres peuvent être établies et introduites par des moyens électroniques conformes à l'article 52, § 1^{er} de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ; les moyens électroniques et l'adresse électronique à utiliser figurent dans le cahier spécial des charges. Tout problème de connexion à l'urne électronique ou de dépôt d'une demande de participation ou d'une offre par des moyens électroniques doit immédiatement être signalé à l'adresse de groupe edimestre-marchespublics@wallonie.be avec mention du n° de cahier spécial des charges. Conformément à l'article 52, § 3, 2° de l'arrêté royal précité, les soumissionnaires ont l'autorisation d'introduire à la fois demande de participation ou une offre transmise par des moyens électroniques et, à titre de sauvegarde, une copie établie par des moyens électroniques (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...) ou sur support papier. Les références juridiques relatives à l'utilisation des moyens électroniques ainsi que le guide pratique pour la soumission électronique sont disponibles dans la Rubrique « Entreprises » « informations entreprises » du Portail des marchés publics <http://marchespublics.wallonie.be>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: - demande de suspension en extrême urgence : requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux = date de prise de connaissance) - demande d'annulation : 60 jours à partir de la connaissance de la décision.NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex : octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du Code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: eWBS
Postal address: Chaussée de Charleroi 83B
Town: Namur
Postal code: 5000
Country: Belgium
E-mail: info@ensemblesimplifions.be
Telephone: +32 81409800
Internet address: www.ensemblesimplifions.be

VI.5. Date of dispatch of this notice

29.9.2014